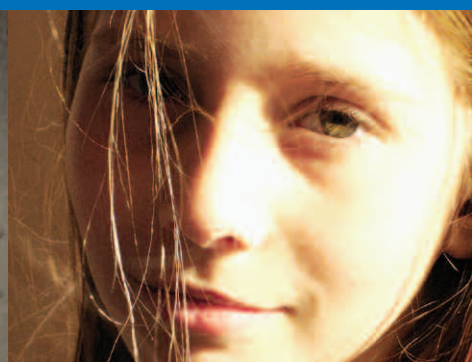


Rapport annuel 2008 | 2009



L'intervenant provincial
en faveur des enfants & des jeunes



Message de l'intervenant provincial

LE TRAVAIL DE L'INTERVENANT PROVINCIAL en faveur des enfants et des jeunes est une lourde responsabilité, empreinte d'humilité et de pragmatisme. Mon Bureau a le mandat de « tendre une perche » aux enfants et aux jeunes quand ils sentent que personne ne les écoute.

Ce rapport annuel décrit les activités d'un organisme relativement jeune. Il s'articule autour des grandes lignes d'une année très occupée et s'apparente plus à un rapport annuel d'entreprise que celui de l'année dernière. Pour que la « voix » des jeunes y soit exprimée et entendue, le rapport comprend un CD produit par des jeunes pour donner un aperçu de leur vécu à ceux et celles qui l'écouteront.

L'année dernière, j'ai consacré beaucoup de temps à voyager d'un bout à l'autre de la province et à rencontrer des milliers de jeunes. Au moment de soumettre ce rapport, je pense à cette rencontre à Thunder Bay au cours de laquelle de jeunes Autochtones ont parlé avec passion et éloquence des difficultés qu'ils éprouvaient à quitter la maison et leur communauté pour venir faire des études dans la « grande ville », un voyage qui s'est malheureusement soldé par la mort de quatre des leurs. Je pense à une rencontre à Guelph avec des jeunes pris en charge par l'État qui cherchaient à donner une direction et un sens à leur vie considérant les obstacles que pose une vie de

placements. Je pense aux propos de ces étudiantes et étudiants du Centre Jules-Léger d'Ottawa, une école provinciale pour élèves francophones sourds et malentendants, et leur sentiment d'isolement me revient à l'esprit. Je pense à ces jeunes sous garde du centre jeunesse Roy McMurtry de Brampton qui ont eu le courage de dénoncer les conditions dans lesquelles ils vivent. Je pense à ces jeunes sans-abri rencontrés à Hamilton qui se débattent pour trouver les moyens de réintégrer leur ville et de se trouver une voie, beaucoup sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie et de santé mentale.

Ces rencontres et beaucoup d'autres encore, et les appels de plus en plus nombreux reçus par le Bureau au cours de l'année me démontrent un fait irréfutable : beaucoup trop d'enfants se battent pour des droits que d'autres obtiennent facilement.

En cette période économique difficile, qui pourrait nous inciter à céder à l'argument des compressions budgétaires, il faut serrer nos enfants de plus près encore dans nos bras. C'est dans de tels moments qu'il faut investir en eux.

Irwin Elman

Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Introduction

CADRE LÉGISLATIF

La *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* décrit le Bureau de l'intervenant comme un bureau « indépendant » relevant de l'Assemblée législative de l'Ontario. Cette loi stipule que l'Intervenant provincial doit :

- a) donner une voix indépendante aux enfants et aux jeunes ... en s'associant avec eux pour mettre en avant des questions qui les touchent;
- b) encourager la communication et la compréhension entre les enfants et les familles et ceux qui leur fournissent les services;
- c) éduquer les enfants, les jeunes et les personnes qui leur fournissent des soins en ce qui concerne les droits des enfants et des jeunes;
- d) [servir] d'exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes dans tous les aspects de ses services d'intervention.

GRANDES LIGNES DU RAPPORT ANNUEL 2008-2009

En vertu de la loi, le Bureau de l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes (Bureau) doit produire un rapport annuel sur les dépenses effectuées au cours de l'exercice se terminant au 31 mars 2009 et sur les services d'intervention du Bureau, ses activités et leur volume pour l'année se terminant en décembre 2009. Ces renseignements sont présentés dans les sections suivantes :

Comment servons-nous? page 5

Dossiers d'intervention individuelle et systémique
Accès à l'information - de divers ministères et organismes
Participation des jeunes

Qui servons-nous? page 11

Préoccupations des enfants et des jeunes entourant le système de services aux enfants mises en relief dans les activités importantes du Bureau et ses actions prévues dans les six domaines compris dans le champ d'exercice que lui prescrit la loi :

- Aide à l'enfance
- Justice pour les jeunes
- Santé mentale
- Écoles provinciales et écoles d'application
- Premières nations
- Besoins spéciaux

Qui sommes-nous? page 22

Capacité accrue d'agir comme voix « indépendante »
Réponse à une hausse de 31 pour cent des appels
Gestion prudente des ressources financières

Suivi du rapport annuel 2007-2008 page 24

En conclusion - message de l'Intervenant provincial page 26

Comment servons-nous?

LE BUREAU DE L'INTERVENANT PROVINCIAL réalise ses activités conformément à la *Loi sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* et de toutes les lois applicables et dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant (Convention).

Le Canada a ratifié la Convention en 1991 et les principes qui la sous-tendent guident la façon dont le Bureau s'acquitte de son mandat auprès des enfants et des jeunes. Les quatre articles suivants traduisent les principes de la Convention:

- Article 2 - Non-discrimination
- Article 3 - Intérêt supérieur de l'enfant
- Article 6 - Droit inhérent à la vie, à la survie et au développement
- Article 12 - Respect de l'opinion de l'enfant et respect de son droit à l'exprimer

Le Bureau part du principe que chaque enfant ou chaque jeune a une histoire qui lui est propre. On peut comprendre ces histoires en les replaçant dans le contexte de services particuliers, comme le fait d'être confié sous la garde d'une société d'aide à l'enfance (SAE). Ces jeunes ont aussi des besoins communs, notamment :

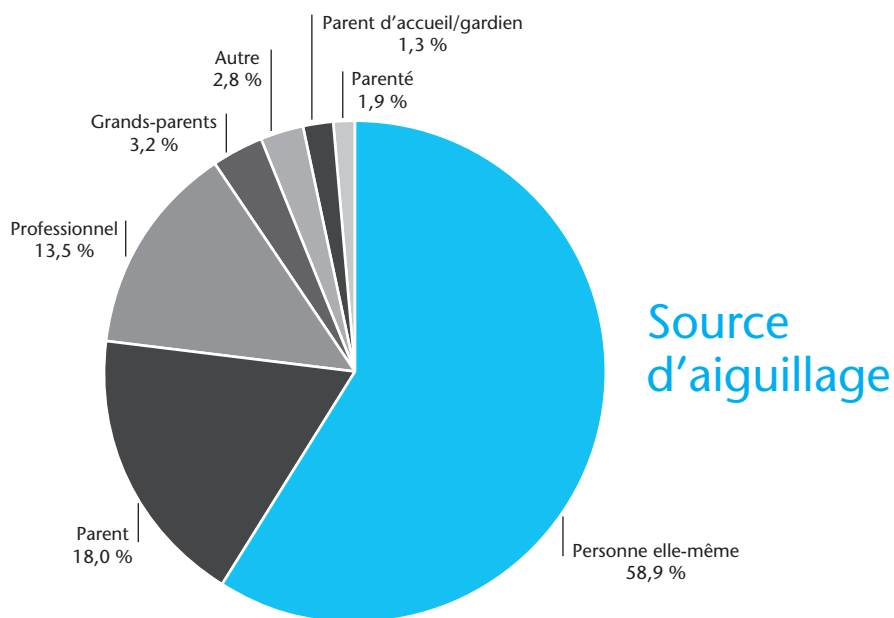
Avoir accès à des **OUTILS** pratiques et nécessaires pour réussir leur transition vers une vie autonome : des connaissances, de l'information, des possibilités et des services particuliers comme un logement, l'éducation et un emploi.

Avoir la possibilité de tisser des **LIENS** avec des adultes soucieux de leur bien-être et avec d'autres membres de la collectivité en mesure de les aider; avoir la possibilité d'être partie prenante et générer des solutions pour relever les défis de la vie.

Avoir la confiance nécessaire et l'aide requise pour **EXPRIMER** leurs espoirs et leurs désirs et pour influencer tous les aspects des décisions à propos de leur vie.

Dossiers d'intervention individuelle et systémique

Dans le cadre de ses activités, le Bureau est à la fois **réactif** en ce qu'il répond à des appels téléphoniques, des courriels et des demandes qui lui sont adressées directement, et **proactif** en ce qu'il va à la rencontre de groupes d'enfants et de jeunes et s'investit dans la sensibilisation du public.



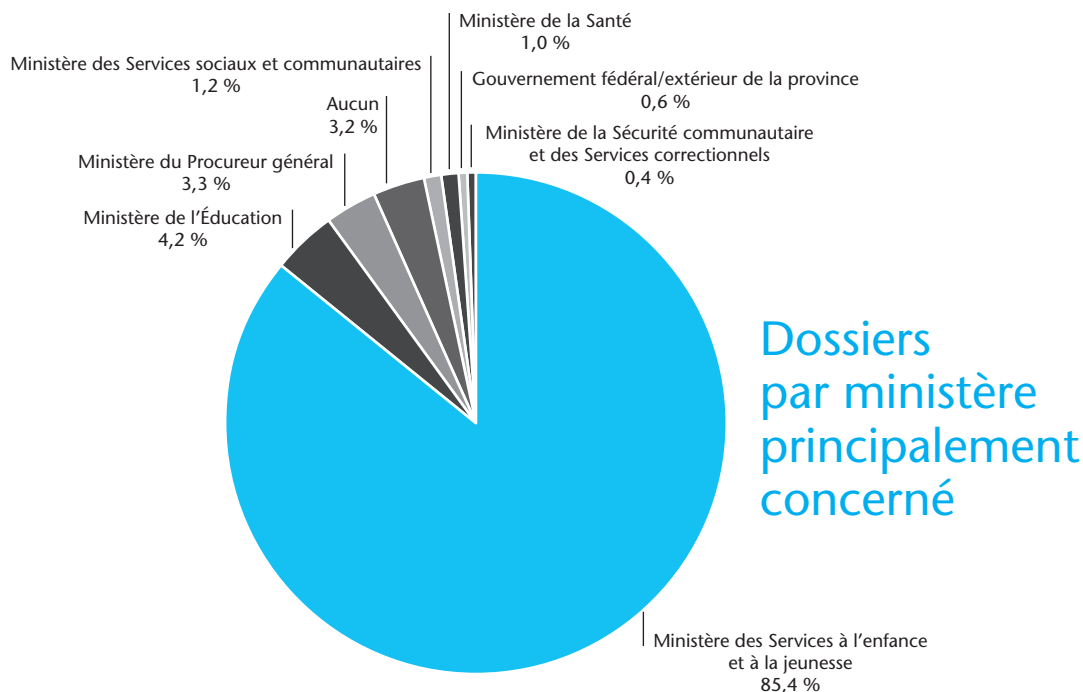
En réponse à une plainte ou à un appel, les membres de l'équipe affectée aux interventions individuelles écoutent la personne pour comprendre son histoire et l'aider à trouver une solution. L'équipe affectée aux interventions systémiques entre en action lorsque de nombreuses plaintes ou des plaintes semblables entourant un même service sont portées. Ses membres établissent dans quelles circonstances on procédera à une enquête plus poussée, tel que prescrit par la loi. À la suite d'une intervention systémique, le Bureau peut décider de procéder à un examen de programme ou d'organisme.

En vertu de sa fonction principale, le Bureau a répondu à 3 931 appels d'enfants et de jeunes, ou de personnes appelant en leur nom, s'informant de leurs droits ou inquiets au sujet de la violation possible de ces droits. Environ 60 p. cent des appels reçus par le Bureau en 2009 provenaient des jeunes eux-mêmes. Il s'agit d'une augmentation de 10 p. cent par

rapport à l'année précédente. **Le graphique des sources d'aiguillage** présente les différents groupes de personnes qui ont appelé le Bureau.

La plupart de ces appels venaient de jeunes âgés de douze à dix-sept ans ou concernaient ce groupe d'âge. Quarante-vingt-cinq pour cent des appels étaient liés au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et aux services afférents en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario. Les autres appels étaient liés à d'autres ministères provinciaux ou au gouvernement fédéral (cf. **graphique Dossiers par ministère principalement concerné**).

Au cours de l'année, le Bureau s'est acquitté de ses fonctions en structurant formellement ses actions et en affectant ses ressources sous deux grands volets: les dossiers d'intervention individuelle et les dossiers d'intervention systémique.



Le volet des interventions individuelles en réponse aux appels reçus demeure au cœur des activités du Bureau. Cette forme d'intervention individualisée diffère des procédures de « gestion de cas » des organismes communautaires. En effet, l'intervenant du Bureau commence par élaborer de concert avec le jeune ou la jeune et sa famille un plan d'intervention particulier afin de trouver des solutions possibles et ultimement, rallier le soutien requis pour régler le problème.

Les capacités du Bureau en matière d'intervention systémique ont été renforcées afin de lui permettre d'identifier des thèmes importants et d'intervenir sur ces questions. Ces thèmes émergent des dossiers individuels et ils se développent à même les renseignements fournis par les jeunes au téléphone, les discussions avec eux sur le terrain, les rencontres carrefour locales organisées par le Bureau pour discuter de questions importantes avec les jeunes et les diverses activités

organisées pour stimuler la participation des jeunes. Les activités organisées par le Bureau sont le résultat de l'analyse régulière des préoccupations générales ou problèmes des enfants et des jeunes. Le Bureau travaille à l'élaboration de plans d'intervention, de rapports et de déclarations de principes sur des enjeux globaux et des problèmes sous-jacents aux politiques et programmes publics. Ultimement, ces outils s'attaquent aux problèmes des programmes et des services que soulèvent les jeunes.

L'exercice d'aller à la rencontre des jeunes et de stimuler leur participation par des interventions individuelles et systémiques est l'occasion tout indiquée d'amorcer un dialogue sur les droits de la personne et sur les droits de l'enfant. C'est une plate-forme extraordinaire pour apporter des changements. Par des rencontres carrefours locales et des activités pour stimuler la participation des enfants et des jeunes, le Bureau est constamment à l'affût de stratégies

pour aider les enfants et les jeunes à se réapproprier leur vie, à valider leur expérience et à renforcer leurs capacités à défendre eux-mêmes leurs droits et leurs intérêts.

Accès à l'information

La *Loi* accorde au Bureau de l'Intervenant provincial le pouvoir de parler au nom des enfants, de recevoir et de traiter des plaintes, de lancer des processus d'examen et de recueillir de l'information. Toutefois, elle ne lui accorde pas explicitement le droit d'accès aux renseignements requis pour s'acquitter de ces devoirs.

Pour réaliser son mandat, le Bureau doit pouvoir obtenir des services de police, des ministères du gouvernement de l'Ontario, des organismes de paiement de transfert, des sociétés d'aide à l'enfance et du Bureau du coroner en chef des renseignements clairs et détaillés.

Durant l'année, un protocole d'entente d'accès à l'information est entré officiellement en vigueur entre le Bureau de l'Intervenant provincial et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Le Bureau a travaillé à conclure cette entente après que le Ministère ait refusé en 2008 de lui donner accès à des renseignements. Malgré cette nouvelle directive intérimaire, dernièrement le MSEJ a refusé l'accès à trois rapports d'enquête sur des allégations d'utilisation de force excessive envers des jeunes dans des centres jeunesse.

Le Bureau :

- Demandra que des modifications soient apportées à la *Loi sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* pour que le Bureau ait accès aux renseignements requis pour s'acquitter de son mandat.

Participation des jeunes

Comme le stipule la *Loi*, le Bureau voit dans la « participation des enfants et des jeunes dans tous les aspects des décisions ... » un aspect vital de son travail. Voici des exemples survenus au cours de l'année dernière.

- L'an 2009 marquait le 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Bureau, de concert avec d'importants partenaires nationaux et internationaux, a organisé une semaine d'activités pour stimuler la participation des jeunes et des collectivités à une discussion sur les droits de l'enfant et pour les sensibiliser à ces droits. La semaine s'est terminée par la participation de plus de deux cents enfants et jeunes, venus de tous les coins de la province, à une célébration dans l'enceinte de l'Assemblée législative de l'Ontario entourant la Journée nationale des enfants (cf. page 9 - principales activités).

- Le Bureau sera entendu dans l'enquête sur le décès du jeune Reggie Bushie à Thunder Bay et sur les conséquences pour les jeunes Autochtones de quitter la maison et leur communauté pour aller à l'école en « ville ». Le groupe de jeunes qui conseille le Bureau sur la question a eu l'occasion de faire part de ses recommandations aux chefs de la nation Nishnawbe-Aski (NNA) et du Northern Nishnawbe Education Council (NNEC). La NNA et le NNEC ont écouté ces jeunes et collaborent avec eux pour donner suite à leurs recommandations.

- Dans le cadre de ses activités de rayonnement et de sensibilisation, le Bureau a soutenu en collaboration avec des partenaires communautaires, une équipe de recherche et une vingtaine d'étudiantes et d'étudiants (dont certains habituellement peu impliqués parce suspendus ou renvoyés de l'école) des jeunes qui ont voulu témoigner lors de l'enquête Westview, laquelle a utilisé *Photovoice*, un outil d'action et de recherche participative. Cette enquête avait été recommandée par le Comité consultatif en sécurité communautaire créé par le Conseil de district scolaire de Toronto après le décès de Jordan Manners (cf. page 10 - photo).



ACTIVITÉS MARQUANT LE 20^E ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Activités marquantes de la semaine

- *Le Bureau a travaillé avec des jeunes et des organismes communautaires de toute la province pour offrir de la formation et soutenir les jeunes désireux de prendre la parole et de s'exprimer publiquement lors des activités entourant le 20^e anniversaire de la Convention.*
- *Des chefs politiques et des dirigeants d'organismes ont guidé ces jeunes dans leur démarche pour trouver leurs propres mots et s'exprimer en public durant la réception à l'Assemblée législative de l'Ontario la Journée nationale de l'enfant.*
- *L'Intervenant provincial a pris la parole lors de la Conférence internationale sur les droits de l'enfant qui s'est déroulée à Ottawa et a fait partie du groupe d'experts internationaux créé par la Coalition canadienne pour les droits des enfants afin de promouvoir l'importance d'un dialogue provincial, national et international sur les droits de l'enfant.*
- *Des carrefours communautaires ont été organisés dans divers endroits de la province pour stimuler la participation des enfants et des jeunes à la discussion sur leurs droits et sur le rôle de la Convention internationale des droits de l'enfant comme moyen de défendre leurs droits et intérêts personnels et ceux de la collectivité.*
- *Le 19 novembre 2009, l'Assemblée législative de l'Ontario, de concert avec l'organisme international Défense des enfants, le Bureau et les trois partis politiques de l'Ontario, a célébré la Journée nationale de l'enfant dans son enceinte.*
- *Des jeunes, des leaders communautaires et des députés provinciaux de toutes les régions de l'Ontario ont participé à une réception organisée par le Bureau pour permettre aux jeunes de s'exprimer sur la Convention. Après la réception, des jeunes ont envahi la tribune du public pour entendre les commentaires des élus sur la Convention. Leur présence a été soulignée par les chefs des trois partis politiques.*





L'ENQUÊTE DE WESTVIEW : EXEMPLE DE PHOTO PRISE PAR LES JEUNES

- Des rencontres carrefours se sont déroulées à sept endroits différents dans la province (Toronto, London, Sudbury, Ottawa, Hamilton, Niagara et Guelph) afin d'encourager la participation d'enfants et de jeunes à des discussions sur divers sujets : droits de l'enfant, problèmes et préoccupations liés au système de services à l'enfance et la jeunesse, à la police, l'éducation et au travail du Bureau.

Le Bureau :

- Engagera des organisateurs et organisatrices communautaires pour accroître sa capacité de stimuler la participation des jeunes, des collectivités et du gouvernement, et pour étendre ses activités en matière de sensibilisation du public.

- Travaillera à étendre ses partenariats avec les agences et organismes locaux, provinciaux et nationaux pour accentuer la participation des jeunes et promouvoir les droits de l'enfant.

- Lancera une « exposition itinérante d'œuvres artistiques » conjuguant photographies et témoignages écrits poignants de jeunes ayant participé pendant plusieurs mois à une initiative de développement communautaire unique en son genre. Les jeunes ont utilisé la photographie pour réfléchir sur leur école, l'éducation et la communauté et pour en parler.

- Publiera son rapport sur l'enquête de Westview (initiative axée sur la participation au sein du système d'éducation de l'Ontario).

Qui servons-nous?

L'AN PASSÉ, BEAUCOUP DE GENS EN ONTARIO, notamment des enfants et des jeunes, ont connu un environnement très différent de celui auquel ils étaient habitués :

- Des individus, des familles et des institutions financières ont ressenti les contrecoups de la récession économique mondiale.
- Beaucoup d'enfants et de familles ont été touchés par des pertes d'emploi, des revenus amputés et la diffusion par les médias de nouvelles sans cesse négatives.
- Vingt pour cent de plus d'enfants, de jeunes et d'adultes ont eu recours aux banques alimentaires.
- Les recettes du gouvernement de l'Ontario ont baissé et le déficit a atteint son plus haut niveau des dernières années.
- Sur le plan des services, les organismes ont répondu aux demandes et fait face à l'augmentation des coûts avec plus ou moins les mêmes budgets, ou avec moins d'argent compte tenu de l'inflation.

Les enfants et les jeunes ont vécu dans cette conjoncture. Dans bien des cas, la récession économique n'a fait qu'aggraver leur invisibilité et leur marginalisation sociale. Elle a contribué à leur sentiment d'impuissance. C'est à se demander comment des enfants et des jeunes

pourraient bien faire face à de tels bouleversements quand les adultes n'y parviennent pas.

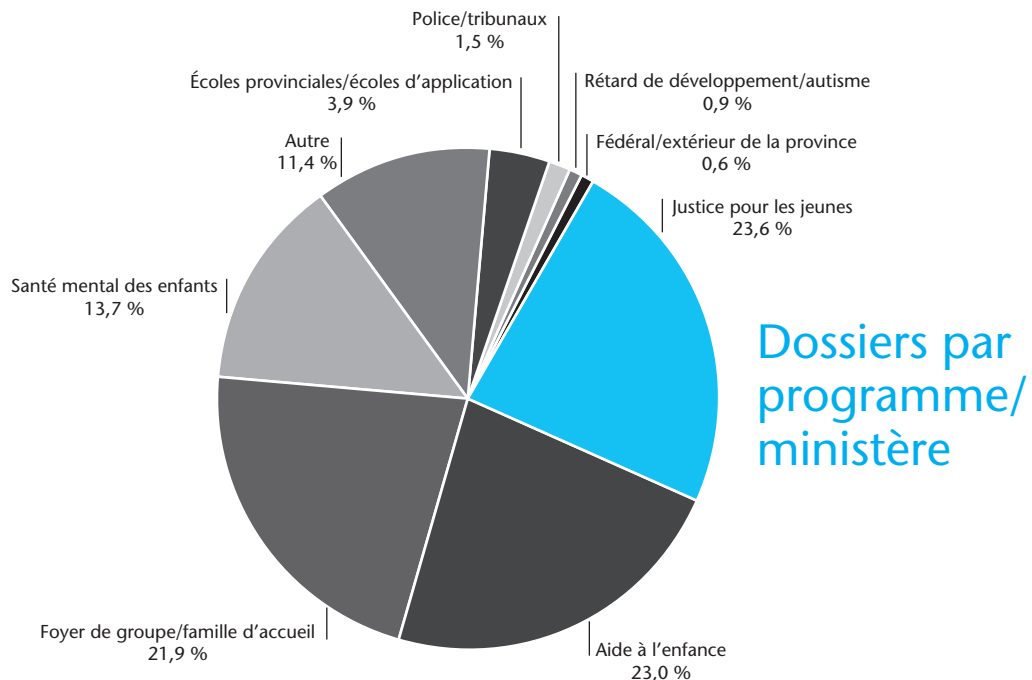
Chaque appel est important

En répondant aux appels qu'il reçoit, que l'appel vienne d'un enfant, d'un jeune ou des personnes qui téléphonent en leur nom, le Bureau commence par essayer de saisir la question, la préoccupation ou la plainte formulée. Il essaie aussi de déterminer de quels programme et ministère il s'agit. Dans le cadre de la procédure pour répondre à la demande d'aide, aux fins de statistiques, le Bureau classe l'appel dans une des quatre catégories : conseil sur les droits, consultation, situation complexe, résolution de conflit.

L'intervenant du Bureau travaille avec les jeunes à trouver une réponse personnalisée et adaptée au problème soulevé.

SYSTÈME DES SERVICES DESTINÉS AUX ENFANTS

Le système des services destinés aux enfants fait partie du tissu social de la province et à ce titre, il comprend un ensemble de programmes, d'organismes et de services parfois reliés entre eux. De par son mandat, le Bureau s'intéresse à six sous-systèmes qui se chevauchent parfois à



l'intérieur de ce grand système : les services d'aide à l'enfance, les services de justice pour les jeunes, les services de santé mentale, les écoles provinciales et les écoles d'application, les services aux Autochtones et les services pour la clientèle à besoins spéciaux.

La représentation **graphique des dossiers par programme/ministère** donne un aperçu des dossiers qu'a traités le Bureau au cours de l'année qui vient de s'écouler en fonction du programme/ministère auquel était rattachée la plainte. Les services de justice pour les jeunes et les services d'aide à l'enfance, deux directions au sein du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, ont fait l'objet du même nombre d'appels ou presque, même si le système d'aide à l'enfance touche à beaucoup plus d'enfants et de jeunes. Dans les sections suivantes sur les six sous-systèmes qui concernent plus directement le Bureau, on retrouve des données sur la taille de la population servie et sur la nature des plaintes plus souvent formulées par les jeunes qui appellent.

A) Aide à l'enfance

Le service d'aide à l'enfance occupe la plus grande place dans le système des services destinés aux enfants en Ontario. Il compte 53 sociétés d'aide à l'enfance (SAE). Cinq d'entre elles sont des sociétés d'aide à l'enfance qui desservent les Autochtones appartenant à 63 des 134 communautés de Premières nations de l'Ontario vivant ou non dans les réserves. Une sixième SAE intervient auprès des enfants autochtones et de leurs familles vivant dans la Ville de Toronto.

En 2008-2009, les SAE comptaient 24 659 dossiers actifs et avaient confié 27 152 enfants à une garde provisoire. Un enfant placé est un enfant qui ne peut pas vivre avec ses parents ou sa famille élargie et qui occupe pendant quelques semaines ou plusieurs années une des quelque 5 000 places dans un foyer de groupe/établissement ou une des quelque 11 000 places dans les 7 244 familles d'accueil de la province.

Thèmes du Bureau : au cours de la dernière année, la majorité des activités en matière d'aide à l'enfance s'inscrivait dans un des thèmes suivants :

- i) Frustration face à la façon dont le personnel de la SAE répond aux besoins de l'enfant ou du jeune : ne répond pas assez rapidement aux appels et besoins; manque de respect; refus de la SAE d'affecter une autre personne au dossier.
- ii) Mécontentement à l'égard du placement : trop loin de la maison; différences culturelles; le jeune ou la jeune demande un autre placement, mais pas d'autres options disponibles; l'intervenant n'exerce pas de pression sur la SAE; préoccupations à l'égard de la qualité des soins.
- iii) Plans d'intervention et de soins ne satisfait pas aux besoins; absence de plans de transition efficaces; désaccord entourant la fin du plan d'intervention et de soins à 16 ans.

Faits marquants liés au système d'aide à l'enfance

- Poursuite des enquêtes sur le décès de jeunes dans le système d'aide à l'enfance : de 1995 à 2008, des enquêtes ont été ouvertes entourant la mort de vingt-cinq jeunes Ontariens et Ontariennes. Suivant ces enquêtes, des recommandations ont été formulées dans l'espoir de prévenir d'autres décès. Ces recommandations visent à protéger les enfants et les jeunes. Elles représentent la voix de la collectivité et pourraient entraîner des réformes bénéfiques pour les personnes plus à risque de morts autrement évitables.
- Pour mieux comprendre les décès d'enfants et de jeunes connus du système, le Bureau a sollicité, obtenu et examiné les Rapports sommaires de mortalité infantile des années 2007 et 2008.
- Pour répondre aux plaintes portées contre les établissements, surtout dans le cas de

jeunes insatisfaits de leur placement, le Bureau a transmis les dossiers à deux organismes publics qui servent de sauvegardes dans le système des services destinés aux enfants : le Comité consultatif sur les placements en établissement (CCPE) et la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (CRSEF). Le Bureau a fait le suivi auprès des sociétés d'aide à l'enfance, du MSEJ et des fournisseurs de services pour s'assurer que les recommandations formulées par le CCPE et la CRSEF sont mises en œuvre.

- L'aide à l'enfance étant liée à son mandat, des intervenants du Bureau ont participé à des réunions à la demande de jeunes. Le Bureau agit comme soutien et ressource auprès des jeunes pour s'assurer qu'ils ont la possibilité de faire valoir leur point de vue quand les décisions sont prises.
- Le Bureau appuie le rapport du groupe d'experts sur la fertilité et l'adoption, mis sur pied par le MSEJ, qui décrit les obstacles à l'adoption. On y recommande que tous les enfants aient la chance d'avoir une famille sûre, aimante et permanente, que l'adoption ait lieu le plus tôt possible dans la vie de l'enfant, que les enfants confiés à l'État maintiennent des liens avec les personnes importantes pour eux dans leur vie.
- À l'automne, le MSEJ a annoncé la création d'une Commission sur le financement durable des services d'aide à l'enfance. Sa mise sur pied arrive au moment où les SAE de l'Ontario annoncent un manque à gagner global à l'échelle de la province de 67 millions de dollars et où la Société de soutien à la famille et à l'enfance des premières nations du Canada et l'Assemblée des premières nations comparaissent devant le tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne enquêtant sur les iniquités en matière de financement des services d'aide à l'enfance destinés aux enfants autochtones.

- En décembre, le MSEJ a annoncé qu'il procédait à l'examen prescrit de la *Loi sur les services à l'enfance et à la jeunesse*. Le Bureau a été invité à soumettre un mémoire dans le cadre de cet examen.

Le Bureau :

- Créera une « base de données d'enquête » afin que les jeunes et les parties intéressées aient accès aux recommandations de toutes les enquêtes. Le public pourra se servir de cette information pour exercer des pressions sur le gouvernement afin qu'il donne suite aux recommandations de changements et ainsi diminue le risque que d'autres jeunes meurent dans des circonstances similaires.
- Demandra au Bureau du coroner en chef de l'Ontario de lui remettre les rapports du Comité d'examen des décès d'enfants pour 2007 et 2008 afin d'avoir une compréhension plus globale des circonstances qui ont mené au décès des enfants et des jeunes durant cette période.
- Lancera un processus d'examen des centres jeunesse et fera rapport sur la manière dont les responsables de ces établissements, les organismes de surveillance gouvernementaux et les sociétés d'aide à l'enfance chargées des placements répondent aux préoccupations des jeunes.
- Soumettra un mémoire au MSEJ dans le cadre de l'examen prescrit de la *Loi sur les services à l'enfance et à la jeunesse*.
- S'efforcera de travailler avec la Commission sur le financement durable des services d'aide à l'enfance pour que les enseignements tirés du vécu des jeunes qui sont placés et qui ont été placés soient entendus par la commission.
- Produira un rapport sur l'amélioration des chances d'épanouissement dans la vie des jeunes placés et sur l'accès aux ressources une fois qu'ils ont quitté le système d'aide à l'enfance.

B) Justice pour les jeunes

Système de justice pour les jeunes doit assurer, d'une part, la sécurité publique et d'autre part, il doit répondre aux besoins des jeunes aux moyens de services offerts dans la collectivité et dans les établissements/centres jeunesse : services de probation, solutions de rechange aux programmes de détention, services de détention libre et sous-garde et ressources pour faciliter la réinsertion. Le système de justice pour les jeunes est une composante du système de services destinés aux enfants, assujettie aux tribunaux. Le réseau des établissements compte environ 1 300 lits dans 69 centres jeunesse. Trois nouveaux centres jeunesse ont ouvert leurs portes récemment dans le Nord dont un est situé à Brampton.

Le MSEJ a achevé le processus de séparation du système de justice pour les jeunes de celui des adultes. De plus, le Ministère réaffecte certaines ressources des établissements à des programmes communautaires. Le système de justice pour les jeunes propose également une nouvelle culture organisationnelle, soit la « détention fondée sur des relations thérapeutiques », laquelle consiste à promouvoir les relations positives et professionnelles entre le personnel et les jeunes.

Thèmes du bureau : au cours de la dernière année, la majorité des activités en matière de justice pour les enfants s'inscrivait dans un des thèmes suivants :

- i) accès au Bureau de l'Intervenant provincial : des jeunes se font dire que les intervenants du Bureau sont en vacances pour l'été; pas d'affiches dans les établissements/centres jeunesse; le personnel refuse de transférer les appels du Bureau aux jeunes; les appels au Bureau sont retardés ou refusés.
- ii) manque de programmes : accès limité à des programmes susceptibles de favoriser la réhabilitation ou la réinsertion des jeunes.
- iii) relations tendues entre le personnel et les jeunes : le personnel n'adhère pas au concept de détention fondée sur des relations thérapeutiques; le personnel manque de respect envers les jeunes; les membres du personnel passent plus de temps entre eux qu'avec les jeunes.
- iv) sécurité : violence fréquente entre pairs; message du personnel est que les jeunes doivent « savoir se défendre » au lieu de leur apprendre à se protéger et de les surveiller .
- v) Soins de base déficients : accès limité aux breuvages, y compris à l'eau; repas trop légers; literie malpropre; locaux froids et difficile d'avoir des couvertures.

vi) manque d'enquêtes appropriées : des jeunes ont allégué qu'une force excessive a été utilisée à leur endroit; besoin d'enquêtes rigoureuses et applicables pour vérifier si le personnel a agi de manière convenable ou non dans une situation donnée; incapable de déterminer s'il faut mettre en place des mesures de sécurité additionnelles dans le centre jeunesse.

Faits marquants liés au système de justice pour les jeunes

- La direction des services de justice pour les jeunes a tenu son engagement de fermer tous les centres de détention logés dans des établissements carcéraux pour adultes. Cette mesure a été soutenue avec vigueur par le Bureau, qui appuie par ailleurs le concept de détention fondée sur des relations thérapeutiques.
- Au début du printemps, le Bureau a commencé à recevoir des rapports inquiétants de jeunes placés dans le centre jeunesse Brookside. En plus de répondre aux appels de ces jeunes, le Bureau a lancé un « examen systémique » dans l'établissement, a interviewé des jeunes et a soumis un rapport au ministère. Le MSEJ a réagi en procédant à un examen interne des activités dans le centre jeunesse et a apporté un certain nombre de changements.
- Durant l'été, des jeunes placés dans le centre jeunesse Roy McMurtry, le plus grand centre jeunesse de tout l'Ontario et centre modèle de détention fondée sur les relations thérapeutiques, ont appelé régulièrement le Bureau pour soulever des problèmes sérieux. Ces appels ont augmenté considérablement le nombre total d'appels liés au système de justice pour les jeunes reçus dans l'année. Suivant l'accumulation des problèmes et des préoccupations mentionnés par les jeunes, le Bureau s'est présenté chaque semaine au centre jeunesse pour rencontrer au cours de l'été des jeunes de chaque unité.

- Le Bureau a demandé et reçu la collaboration de la direction des services de justice pour les jeunes afin d'assurer que le personnel des centres jeunesse de l'Ontario et tous les responsables de programmes dans les centres jeunesse respectent le droit des jeunes de recevoir des visites et de parler en privé aux intervenants du Bureau.

- Le Bureau a entrepris un examen systématique du recours à l'isolement sécuritaire, souvent interprété comme de l'isolement cellulaire. Les problèmes soulevés en lien avec son utilisation dans les centres jeunesse de la province portent sur la malpropreté des lieux, l'accès restreint à des articles religieux comme une bible et un tapis de prière; l'absence de stimulation intellectuelle pour les jeunes confinés dans ces petites cellules; et l'isolement de jeunes atteints de problèmes de santé mentale graves pendant de longues périodes de temps.

- Lors d'une rencontre avec le Ministère en décembre, le Bureau a appris qu'on ne lui remettrait pas les rapports d'enquête. Le Bureau estime que l'accès aux rapports d'enquête complets ainsi qu'aux documents afférents est nécessaire pour s'assurer de leur rigueur et de leur impartialité et pour veiller à ce qu'ils répondent adéquatement aux préoccupations des jeunes et permettent d'éviter à d'autres jeunes des traitements similaires.

Le Bureau :

- Achèvera son examen du recours à l'isolement sécuritaire dans les centres jeunesse de la province. Les résultats seront publiés dans un rapport officiel produit par le Bureau.

- Continuera de surveiller le dossier du centre jeunesse Roy McMurtry et les changements apportés à la suite des plaintes portées par des jeunes; procédera à un examen de l'établissement en concomitance avec sa première année d'opération.

- Surveillera l'engagement de la Province à développer dans les centres jeunesse une philosophie de la détention fondée sur des relations thérapeutiques.

C) Santé mentale

Système en matière de santé mentale des enfants est une composante du système général des services destinés aux enfants. Pour l'essentiel, les services de santé mentale sont offerts aux enfants et à leurs familles sur une base volontaire. Des organismes et des institutions subventionnés fournissent des services de counseling et de soutien en établissement et hors établissement. Les enfants et les jeunes reçoivent des services de plus de 260 organismes de santé mentale, de dix-sept programmes de consultation externe rattachés à des centres hospitaliers et de deux programmes gouvernementaux. Grâce à la technologie des vidéos-conférences, dans des

collectivités rurales, isolées ou mal desservies, les enfants et leurs familles ont accès aux services du Programme de télé-psychiatrie de l'Ontario.

Thèmes du Bureau : au cours de la dernière année, la majorité des activités en matière santé mentale s'inscrivaient dans un des thèmes suivants :

- i) listes d'attente pour avoir accès au traitement : manque de services de diagnostic mixte; foyers d'accueil à tarif journalier n'ont pas la capacité financière; manque de ressources pour les Autochtones et les collectivités du Nord.
- ii) manque de soutien et de services pour faciliter la transition des jeunes vers une vie autonome; pour faciliter leur passage de l'adolescence et la vie adulte.
- iii) disparités régionales : ressources varient en fonction de la région; manque de ressources dans le Nord.

Faits marquants liés au système de santé mentale

- Les appels des jeunes de tous les secteurs indiquent que les problèmes importants liés aux services de santé mentale sont le temps qu'il faut avant d'avoir accès aux services, le manque de services dans les communautés autochtones et le grand besoin de services de santé mentale pour les jeunes dans le système de justice pour les jeunes et dans le système d'aide à l'enfance.
- Le Bureau a appris de jeunes placés que certains adultes, docteurs et intervenants refusaient de leur donner des renseignements médicaux, ne respectaient pas leur vie privée et prenaient des décisions en leur nom en vertu de la présomption erronée selon laquelle le « gardien peut décider ». En fait, la *Loi* présume que le jeune est apte à décider pour lui-même.
- Le Bureau a soutenu le travail du Centre d'excellence en santé mentale des enfants et de la Commission fédérale sur la santé mentale des enfants.

- Le ministère de la Santé a lancé un document de réflexion intitulé *Chaque porte est la bonne porte* et a demandé qu'on lui soumette des mémoires.

- *The New Mentality*, une initiative de mobilisation jeunesse codirigée par Santé mentale pour enfants Ontario et le Centre d'excellence en matière de santé mentale des enfants et des jeunes de l'Ontario, travaille avec le Bureau à la préparation de mémoires dans le cadre de la consultation entourant *Chaque porte est la bonne porte*.

Le Bureau

- Achèvera son étude sur le « consentement et la capacité », publiera le rapport et mettra sur pied un programme de sensibilisation publique dans le cadre de son mandat global concernant la santé mentale des enfants.
- Exercera des pressions pour augmenter les capacités à l'échelle de la province en matière de consultation psychiatrique pour les enfants et les jeunes, tant en personne que par vidéoconférence.

D) Écoles provinciales et écoles d'application

Le système des écoles provinciales et d'application : en vertu de l'Article 13 de la *Loi sur l'éducation*, les écoles provinciales et les écoles d'application pour personnes sourdes et malentendantes, personnes aveugles, personnes sourdes et aveugles, personnes ayant des troubles d'apprentissage sévères et étudiants ayant un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) relèvent du ministère de l'Éducation. Il existe actuellement huit de ces écoles pour les enfants et les jeunes : trois pour personnes sourdes et malentendantes, une pour personnes sourdes et aveugles, une école francophone accueillant des personnes sourdes et malentendantes et des personnes ayant des troubles d'apprentissage, et enfin trois écoles d'application.

Environ 660 étudiantes et étudiants fréquentent ces écoles : la majorité vit en internat durant la semaine.

Thèmes du Bureau : au cours de la dernière année, la majorité des activités liées aux écoles provinciales et d'application s'inscrivait dans un des thèmes suivants :

- i) insatisfaction envers le volet internat des écoles; accès à l'école refusé à certains jeunes ou nouveaux étudiants potentiels
- ii) obstacles systémiques liés à la communication entre le Bureau et les jeunes dans ces écoles; les jeunes ne sont pas toujours informés de l'existence du Bureau; accès limité au Bureau.

Faits marquants liés au système d'écoles provinciales et d'application

- Présentation par le Bureau de son rôle et de son mandat aux étudiants et étudiantes de toutes ces écoles.
- Participation des enfants et des jeunes du Centre Jules-Léger à la journée marquant l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'Assemblée législative et interprétation sur place pour soutenir les orateurs.
- Deux rencontres carrefours dans des écoles pour personnes sourdes.
- Une rencontre carrefour à l'école pour personnes aveugles et sourdes et aveugles.
- Les enseignantes et enseignants qui maîtrisent l'American Sign Language (ASL) ou la Langue des signes québécoise (LSQ) sont peu nombreux. Le Bureau a eu beaucoup de mal à obtenir les services d'interprètes en ASL ou LSQ pour faciliter l'accès de ces jeunes à ses ressources et pour leur permettre de participer à des activités s'adressant aux jeunes.

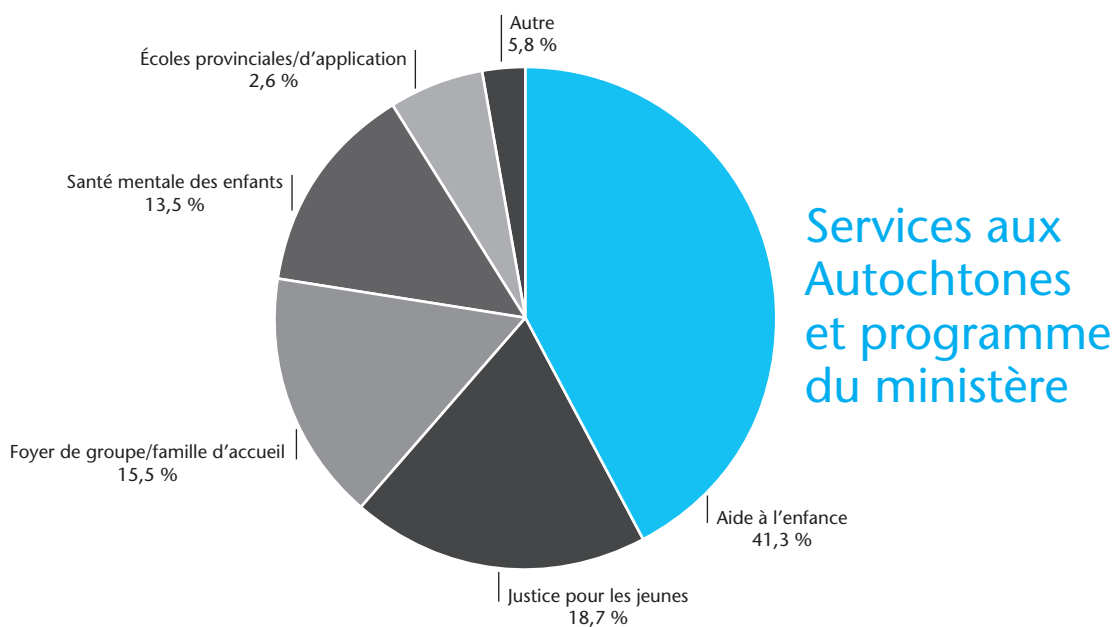
Le Bureau

- Améliorera sa capacité à communiquer au moyen de l'ASL et du LSQ.
- Poursuivra ses rencontres avec le ministère de l'Éducation pour discuter des services destinés à ces jeunes et parler de son expérience dans les écoles pour personnes aveugles et sourdes et aveugles.
- Élaborera une stratégie en collaboration avec les étudiantes et étudiants des écoles provinciales et d'application pour faciliter leur participation.

E) Premières nations

Le système de services aux Autochtones : L'Ontario compte 134 communautés des Premières nations dont les membres vivent sur la réserve ou à l'extérieur de celle-ci. Beaucoup de ces communautés, de nombreuses études le corroborent, sont aux prises avec des problèmes de logement insalubre, de pauvreté extrême, d'isolement social et de manque de services et de soutien pour les enfants et les familles. Dans de nombreuses communautés autochtones, les services d'aide à l'enfance sont pratiquement inexistantes. Il existe cinq sociétés d'aide à l'enfance (SAE) dans le Nord et une à Toronto dûment mandatées pour prodiguer des services à l'ensemble des communautés autochtones. Sept organismes de services pour les familles autochtones sont en processus d'obtenir leur accréditation.

Les fonds accordés aux services à l'enfance et la jeunesse sont insuffisants pour couvrir le coût des services en région éloignée ou pour répondre aux besoins plus nombreux et complexes de beaucoup de familles et d'enfants autochtones. L'Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario a entrepris, à la demande du MSEJ, une étude sur les besoins de financement des Services à l'enfance et à la famille de Tikinagan et de Payukotayno, des SAE situées à la baie James et la baie d'Hudson, une région nordique et éloignée. Le manque de financement est endémique. Le



budget 2009-2010 des SAE indique que l'écart entre ce que ces deux SAE ont dépensé l'an passé et les fonds reçus s'est creusé cette année.

Les audiences du tribunal de la Commission canadienne sur les droits de la personne entourant une plainte relative aux iniquités historiques et persistantes sur le plan du financement accordé aux communautés autochtones pour les services d'aide à l'enfance mettront en lumière ce problème.

Thèmes du Bureau : au cours de la dernière année, la majorité des activités en lien avec les services aux Premières nations s'inscrivait dans un des thèmes suivants :

- i) manque de services ou services inadéquats dans le Nord : déplacement par avion pour fréquenter l'école secondaire de Thunder Bay; réagir aux situations de crise ne permet pas de renforcer les capacités; la défense des droits est une activité qui demande beaucoup de ressources humaines

- ii) manque de services ou services inadéquats dans les communautés autochtones en milieu urbain et dans le Sud.

Il est clair, si on se réfère au **graphique Services aux Autochtones par programme du ministère**, que les appels des enfants et des jeunes autochtones au Bureau concernent les quatre mêmes programmes que les appels provenant de la population en général, c'est-à-dire la justice pour les jeunes, l'aide à l'enfance, la santé mentale des enfants et les foyers de groupe/familles d'accueil. Par contre, les jeunes Autochtones ont fait 75 p. cent plus d'appels concernant les services d'aide à l'enfance que la population en général.

Faits marquants liés au système de services aux Autochtones

- En septembre, le Bureau a assisté à Ottawa aux premières journées des audiences du tribunal de la Commission canadienne sur les droits de la personne entourant une plainte relative aux iniquités historiques et persistantes

sur le plan du financement accordé aux communautés autochtones pour les services d'aide à l'enfance. La plainte a été déposée par la Société de soutien à la famille et à l'enfance des premières nations du Canada et l'Assemblée des premières nations.

- Le Bureau sera entendu dans l'enquête sur le décès du jeune Reggie Bushie à Thunder Bay et sur les conséquences pour les jeunes Autochtones de quitter la maison et leur communauté pour aller à l'école en « ville ». Le groupe de jeunes qui conseille le Bureau en la matière a eu l'occasion de faire part de ses recommandations aux chefs de la nation Nishnawbe-Aski (NNA) et du Northern Nishnawbe Education Council (NNEC). La NNA et le NNEC ont écouté ces jeunes et collaborent avec eux pour donner suite à leurs recommandations.

- Le Bureau du coroner en chef de l'Ontario entreprend un processus d'examen des décès par suicide d'enfants et de jeunes autochtones et a demandé au Bureau d'être partie prenante de la démarche.

- Le MSEJ a approuvé le financement d'urgence accordé pour les services d'aide à l'enfance des Premières nations, mais il ne s'attaque pas aux iniquités historiques qui continuent d'être le lot des communautés autochtones.

- Dans le cadre de ses fonctions, le Bureau constate de visu les besoins des fournisseurs de services dans le Nord et leur situation unique à cause des distances et du temps que doit mettre le personnel des SAE à se déplacer d'une communauté à l'autre. À ces difficultés s'ajoute pour les personnes qui travaillent dans les agences comme Tikinagan et Dilico le stress de ne pas avoir accès à l'éventail de services et de soutien dont bénéficient les enfants et les jeunes en milieu urbain et non autochtone.

- Le Bureau a poursuivi ses rencontres avec les chefs des Premières nations de l'Ontario dans le but d'élaborer son plan d'intervention pour le Nord et les Premières nations; le Bureau s'est déplacé au Nouveau-Brunswick pour examiner comment on encourageait dans cette province la participation des communautés autochtones à la défense de leurs droits.

- En réponse à de graves inquiétudes sur le plan de l'environnement et des risques pour la santé des jeunes, et à l'instar de demandes à cet égard des chefs des communautés locales, des jeunes eux-mêmes et d'autres groupes, dont le Bureau, le gouvernement fédéral s'est engagé à bâtir une nouvelle école pour la Nation Attawapiskat et a consenti les fonds d'immobilisation requis pour la construction de cette école extrêmement nécessaire.

- Le Bureau demeure un membre actif au sein du partenariat nord-sud, une coalition réunissant des organismes de services dans le Sud et des chefs dans le Nord.

Le Bureau

- Continuera de travailler avec les chefs de l'Ontario et d'autres collectivités nordiques et communautés autochtones pour mettre au point un plan d'intervention pour le Nord.
- Facilitera en collaboration avec *The New Mentality* la participation de jeunes Autochtones à la préparation et à la soumission d'un mémoire entourant le document de réflexion *Chaque porte est la bonne porte* du ministère de la Santé.
- Demeurera impliqué dans l'enquête entourant le décès de Reggie Bushie.

F) Besoins spéciaux

Système en matière de besoins spéciaux : par « besoins spéciaux », on entend, sans pour autant s'y limiter, des incapacités physiques, intellectuelles, affectives, développementales et des maladies chroniques, graves ou mortelles. Les services et le soutien proviennent d'organismes distincts et reposent sur des programmes de financement reconnaissant une gamme diversifiée de diagnostics disparates. Ces diagnostics compliquent la prestation des services quand le diagnostic prend plus d'importance que l'enfant et que les services sont « prescrits » au jeune en vertu d'un autre programme; p. ex., un jeune contrevenant qui a des besoins spéciaux. Les services pour la clientèle à besoins spéciaux ne sont pas intégrés et ils mettent souvent l'accent sur le diagnostic plutôt que sur le jeune.

Thèmes du Bureau : au cours de la dernière année, la majorité des activités en matière de besoins spéciaux s'inscrivait dans un des thèmes suivants :

- i) manque de soutien pour la transition vers des services pour adultes
- ii) manque de services de répit à domicile et en dehors du domicile pour les enfants et les jeunes à santé fragile
- iii) manque de soutien éducatif
- iv) manque de programme de répit de longue durée l'été pour les enfants et les jeunes à besoins élevés

Faits marquants liés aux services pour la clientèle à besoins spéciaux

- Par les appels individuels reçus, le Bureau voit bien que certaines personnes qui ont des besoins spéciaux ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits. Le système, en termes de préparation pour l'avenir, est au mieux morcelé et décousu et au pire il ne répond pas aux besoins de ces enfants, de ces jeunes et de leurs familles.
- Collaboration avec les organismes communautaires et les parents pour exercer des pressions sur le MSEJ et le ministère des Services sociaux et communautaires afin d'accorder du financement et de diminuer les listes d'attente interminable pour beaucoup de services destinés aux familles qui prennent soin de leurs enfants à la maison, c'est-à-dire services spécialisés à domicile, répit pour les familles d'enfants à santé fragile ou qui dépendent de la technologie, assistance financière pour les enfants bénéficiaires d'une prestation d'invalidité.

Le Bureau

- Cerner l'univers des services à la clientèle à besoins spéciaux avec l'aide des réseaux importants et des groupes communautaires
- Tiendra des rencontres avec les prestataires de services et les groupes pertinents de défense et de promotion des droits pour élaborer un plan d'intervention en matière de besoins spéciaux.

Qui sommes-nous?

CRÉÉ PAR UNE LOI EN 2007, LE BUREAU DE l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes poursuit ses efforts pour renforcer ses capacités à œuvrer comme « voix indépendante des enfants et des jeunes ». Il y parvient en :

- gérant et planifiant efficacement les activités du Bureau
- répondant aux besoins de services dans le respect des mesures de reddition de comptes prescrites par la *Loi*
- augmentant ses effectifs conformément au mandat que lui prescrit la *Loi* et aux orientations gouvernementales

Capacité organisationnelle

Le Bureau a répondu à 3 931 appels l'an dernier, une hausse de 31 p. cent par rapport à l'année précédente. Il s'agit de demandes de renseignements et de demandes d'intervention entourant les droits des enfants et des jeunes. Pour répondre à l'accroissement des dossiers d'intervention individuelle et systémique, le Bureau a mis en œuvre les mesures décrites dans ce rapport.

Le Bureau s'est acquitté de ses fonctions dans la deuxième province la plus grande au pays, une province qui compte beaucoup de petites communautés autochtones isolées dans le Grand Nord ainsi qu'à Toronto, la métropole du Canada et la ville du Sud la plus diversifiée culturellement. Le fait que le Bureau et son

personnel soient à Toronto ajoute à la difficulté de répondre de manière appropriée aux besoins uniques des enfants et des jeunes de l'Ontario.

Le Bureau

- Lancera son plan d'intervention pour le Nord en

- embauchant trois intervenants intérimaires pour le Nord afin de déterminer les besoins locaux et d'y répondre
- rencontrant les jeunes des collectivités nordiques pour définir avec eux ce qui constitue pour eux la défense de leurs droits
- utilisant une grille pour déterminer la disponibilité des ressources dans les collectivités du Nord et les communautés autochtones.

La population d'enfants et de jeunes de l'Ontario est plus nombreuse et son réseau de services sociaux est plus grand que dans les autres provinces. Considérant son mandat toujours en évolution, le Bureau dispose de moins d'effectifs et de ressources financières par habitant que les autres provinces.

Au début de l'année, les effectifs du Bureau sont passés de vingt et un à vingt-quatre. L'arrivée de trois personnes respectivement à la Direction des services d'intervention, à la Direction du développement stratégique et à la Gestion des services administratifs a permis de renforcer le Bureau et d'orienter ses efforts.

L'an prochain, la question des ressources humaines et financières sera au cœur des décisions entourant la façon dont le Bureau se positionnera pour répondre aux besoins géographiques, culturels et linguistiques des enfants et des jeunes vivant en Ontario et pour s'acquitter de son mandat.

Afin de poursuivre son développement organisationnel au cours de l'année prochaine,

Le Bureau

- révisera et modifiera sa base de données qui enregistre et fait le suivi de tous les appels afin de mieux soutenir ses décisions en matière de gestion et de prestation de services
- accroîtra sa capacité d'intervention en procédant à l'embauche des effectifs approuvés au budget

Dépenses financières

Le Bureau a mis au point un plan de transition efficace pour sortir de l'égide du ministère et devenir une structure autonome. Ce plan porte sur tous les aspects de l'organisation : dotation, structures internes, politiques et procédures.

Pour soutenir son infrastructure et ses activités prescrites par la *Loi*, le Bureau disposait d'un budget approuvé pour l'année financière 2008-2009 de 3,9 millions de dollars.

Le Bureau a déployé son plan et a dépensé prudemment 3 millions de dollars. Les dépenses ont été engagées pour mettre en place les éléments de sa nouvelle autonomie au moment où se sont déroulées les activités.

Pour concrétiser son autonomie, le Bureau a loué de nouveaux bureaux et a dû mettre fin à son bail avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Les dépenses afférentes à la construction des nouveaux bureaux et à l'aménagement pour tenir compte de l'augmentation prévue d'effectifs ont été reportées de 2008-2009 à 2009-2010.

Sans locaux additionnels, le Bureau n'a pas pu procéder à l'embauche des employés approuvés au budget. Le budget des services afférents aux nouveaux locaux n'a donc pas été dépensé en 2008-2009.

Le Bureau a aménagé dans ses nouveaux locaux le 30 novembre. Il procède actuellement à la mise en œuvre de son plan de dotation.

ÉTAT DES DÉPENSES VÉRIFIÉ

Pour l'exercice débutant le 1er avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009

SALAIRES	1 501 327 \$
AVANTAGES SOCIAUX	307 015 \$
TRANSPORT ET COMMUNICATION	276 602 \$
SERVICES	871 375 \$
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENT	79 497 \$
TOTAL	3 035 816 \$

Suivi sur rapport annuel

À noter : les citations dans la colonne de gauche plus bas sont tirées du rapport annuel 2007-2008 (http://www.provincialadvocate.on.ca/main/fr/publications/ann_report.cfm)

PAGE	RECOMMANDATION/PROBLÈME/DECLARATION	ÉTAT DU SUIVI
3	« ... demandé une enquête relativement (décès de Katelynn) ... un processus d'enquête publique transparent... »	<i>Procès criminel se poursuit</i>
5-7	« ...des renseignements de qualité sont difficiles à obtenir et nos pouvoirs législatifs ne sont pas suffisamment étendus... 1. Nous nous sommes présentés devant le Comité permanent de la politique sociale et nous avons proposé un amendement à la Loi 103. 2. Nous avons introduit une requête à la Cour de justice de l'Ontario pour obtenir les renseignements. 3. Nous continuerons à demander des modifications à la Loi pour avoir accès aux renseignements. 5. Près d'une entente sur le protocole provisoire avec le MSEJ »	<i>Protocole signé avec le MSEJ le 13 janvier 2009 Rencontres avec le Bureau du coroner – pas de protocole à ce jour Information écrite difficile à obtenir</i>
7-8	« ...nous avons invité des organismes ... pour encourager les jeunes à parler de ... et de stratégies pour faire face à la violence ... en s'appuyant sur ces expériences, nous avons prévu de former des groupes témoins ou centres dans au moins cinq régions de la province... »	<i>Achévé</i>
8	« ... suite aux recommandations faites à notre Bureau (rapport Falconer), notre Bureau a rassemblé un groupe de Westview ... et rassemblera un groupe d'enfants de l'école First Nations à Toronto... »	<i>Projet Photovoice a été réalisé par des jeunes de l'école secondaire Westview</i>
10	« ...dans le passé, notre Bureau a assigné un intervenant pour prendre en charge tous les appels de ces communautés (nordiques)... Nous nous concentrerons de façon croissante en 2009 sur la manière dont notre Bureau peut défendre plus efficacement les enfants et les jeunes dans le Nord... »	<i>Nous avons visité le Nouveau-Brunswick pour comprendre comment le processus pour stimuler la participation des Autochtones s'est déroulé; nous appuierons sur certaines des leçons apprises; avons lancé la discussion avec les chefs de l'Ontario et des communautés autochtones</i>
12-15	« ... les Intervenants de notre bureau ont entrepris un examen de la qualité des soins d'une grande SAE ... le rapport incluait des recommandations suivies par notre Bureau qui veille à ce qu'elles soient mises en exécution... »	<i>Examen achevé; suivi auprès du Ministère, des prestataires de services et des SAE entourant plusieurs problèmes liés à la surveillance dans les centres jeunesse de la province, notamment recours aux contraintes physiques, appels à la police, portes fermées à clé dans les foyers de groupe, droit d'accès à la famille, droit d'accès aux effets personnels, nourriture. Projet d'augmenter le nombre d'examen officiels dans les établissements et foyers d'accueil en 2010.</i>
16	« ... notre Bureau est préoccupé par le nombre d'appels reçus par des jeunes qui affirment qu'ils n'ont pas la permission de nous contacter ... que les agences permettent et encouragent les appels à notre Bureau, il	<i>Plaintes selon lesquelles on ne permet pas l'accès à notre Bureau font habituellement l'objet d'un rapport au Ministère; lettre envoyée par le Bureau; se termine habituellement par une visite de notre Bureau au centre jeunesse ou dans la famille d'accueil de l'enfant.</i>

2007-2008 du Bureau

PAGE	RECOMMANDATION/PROBLÈME/DECLARATION	ÉTAT DU SUIVI
16	s'agit là d'un de nos quatre objectifs de l'année à venir... » « ... notre Bureau a été préoccupé par l'utilisation des pistolets Taser sur des jeunes pris en charge. Nous enquêtons actuellement ... Il devrait y avoir un moratoire... »	<i>Lettre au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels le 30 janvier 2009 demandant un moratoire sur l'utilisation d'armes à impulsion sur des enfants et des jeunes; rencontre avec le ministre le 11 février 2009 sur le sujet. Lettre du ministre le 23 mars 2009 indiquant que le ministre reportera toute décision à cet égard tant que le rapport de l'examen sur l'utilisation de ces armes ne sera pas déposé.</i>
17	...1. RENFORCER LA DÉFENSE DES DROITS ... augmenter la portée de nos activités de sensibilisation... »	<i>Participation à la semaine marquant l'anniversaire de la Déclaration internationale sur les droits de l'enfant et la Journée nationale de l'enfant s'inscrit dans nos efforts d'aller à la rencontre des jeunes et de les sensibiliser à l'existence du Bureau et à leurs droits.</i>
17	...2. DÉCÈS D'ENFANTS ET DE JEUNES CONNUS DU SYSTÈME ... nous demanderons d'être présents aux enquêtes sur la mort d'enfants et de jeunes pris en charge par l'État... »	<i>Avons demandé d'être entendu à deux enquêtes annoncées; avons écrit pour demander d'être entendu à une autre enquête.</i>
17	...3. LE NORD i)... commencerons par embaucher un directeur ou une directrice de service ou un intervenant provincial adjoint... ii)... bureau situé dans le Nord... bureau virtuel? iii) ... ressources supplémentaires et fera partie de la soumission de notre budget 2009-2010... »	<i>Avons visité le Nouveau-Brunswick pour comprendre comment le processus pour stimuler la participation des Autochtones s'est déroulé; nous appuierons sur certaines des leçons apprises; avons lancé la discussion avec les chefs de l'Ontario et des communautés autochtones.</i>
19	...4. PARTENARIAT AVEC LES JEUNES ... constituer des groupes de référence et des centres dans cinq régions de la province... »	<i>Achevé</i>
19	...5. PRINCIPE DE JORDAN « ... nous travaillerons pour implanter en Ontario le principe de Jordan... »	<i>Le 22 avril 2009, le gouvernement de l'Ontario s'est prononcé en faveur du principe de Jordan et s'est engagé à travailler avec les Premières nations et le gouvernement fédéral pour veiller à ce que le principe soit respecté et appliqué en Ontario.</i>
19	...6. RECOMMANDATIONS DU CORONER « ... faire le suivi des recommandations ... pour voir combien sont mises en application ... Le Bureau est maintenant bien organisé et prêt à jouer un rôle plus important pour défendre les intérêts des enfants et des jeunes ... »	<i>Le Bureau de l'Intervenant lancera une base de données d'enquête que pourra consulter le public afin de suivre les recommandations et les engagements pris par les parties. Cette base de données aidera également le Bureau à cerner des tendances et des problèmes communs aux enquêtes et lui fournira les outils pour s'assurer que les enquêtes l'éclairent sur tous les aspects de ses interventions individuelles et systémiques.</i>

En conclusion : message de l'Intervenant provincial

EN DÉPIT DES FAITS MARQUANTS SOULIGNÉS dans ce rapport et du travail du Bureau et d'autres au cours de l'année dernière, il reste beaucoup à faire pour soutenir les enfants et les jeunes de l'Ontario et venir en aide à leurs familles. Il faut travailler plus fort pour :

- Les familles qui ont des besoins spéciaux et pour qui les services et le soutien pour prendre soin de leur enfant à la maison sont cruciaux. Ces familles ont l'impression d'être dans une partie de bras de fer avec le gouvernement et les fournisseurs de services et comme les listes d'attente pour obtenir du financement et de l'aide s'allongent, beaucoup de parents sont isolés et seuls pour répondre aux besoins de leurs enfants.
- Les jeunes pris en charge par l'État : ce sont nos fils et nos filles, nos amis et des parents en devenir. Ce sont les décisionnaires de demain, des plombiers, des menuisiers, des médecins, des infirmières, des entrepreneurs et des journaliers et journalières. Il faut faire plus pour assurer le succès du modèle de détention fondée sur les relations thérapeutiques. On ne peut pas se contenter de voir ces jeunes tout simplement comme de « jeunes contrevenants ».
- Les jeunes qui ont besoin de services de santé mentale, d'un endroit sûr, calme et chaleureux où vivre, d'une évaluation formelle, d'un diagnostic et de soins cliniques/psychiatriques. La santé mentale doit demeurer une priorité et les services doivent être disponibles de façon équitable dans toute la province.
- Les étudiantes et les étudiants qui fréquentent les écoles pour personnes sourdes et sourdes et

aveugles et les écoles d'application de l'Ontario. Ces jeunes sont une mine de réflexions et de connaissances impressionnantes sur les complexités de la langue, de la communication et de la culture au sein du système d'éducation. Les obstacles liés à la langue et à la communication auxquels ils font face dans beaucoup d'aspects de leur vie limitent leurs perspectives d'avenir.

- Les jeunes placés afin de leur assurer une vie meilleure lorsqu'ils sortent du système d'aide à l'enfance. En dépit des bonnes intentions des prestataires de services, le système d'aide à l'enfance ne parvient pas à créer de chez-soi permanents pour ces jeunes ou à leur transmettre le sentiment si important d'avoir prise sur leur vie et sur ce qui leur arrive.
- Les enfants et les jeunes des Premières nations dont les taux élevés de tentatives de suicide et de suicides réussis sont catastrophiques dans certaines communautés. Ces enfants vivent sans les ressources et les services médicaux et de santé mentale de base dont ils ont besoin; et ils sont d'une extrême pauvreté. Envahis par un sentiment de désespoir, certains tentent de mettre fin à leurs jours.

Comment se fait-il que certaines personnes luttent si fort pour des droits que d'autres obtiennent facilement? Pour l'année qui vient, je m'engage à ce que le Bureau de l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes utilise ses ressources comme levier de changement permanent.

Irwin Elman

VOS DROITS